

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique à l'Espace Prévoirie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. – Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. – RAYMOND G. - PAILLER A. – M. TESSIER P. - Mmes MARTINEAU C. - MOUSSEAU D. - BAUDRY K. - JOLLY F. – M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C. –

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F. - M. BERTHOME F. – Mme ROUXEL M. – M. LIAIGRE T. (arrivée à 20h29).

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2021.18 - Acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2020.

2021.19 - Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par Monsieur Michel ALBRESPIT, receveur municipal : budget principal, budget annexe « lotissements », budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021.20 - Approbation des comptes administratifs 2020 : budget principal, budget annexe « lotissements », budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2020.

2021.21 - Affectation du résultat aux budgets 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'affectation des résultats aux budget primitif 2021.

2021.22 - Vote des taux de taxes locales 2021

Le conseil municipal, avec 21 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 30,04 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,18 %

2021.23 - Approbation du budget primitif 2021 : Budget principal

Le conseil municipal, avec 21 voix pour et 3 abstentions, décide de voter le budget principal 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal :

Section de fonctionnement : 3 568 927,95 €

Section d'investissement : 3 627 095,45 €

2021.24 - Approbation du budget primitif 2021 : Budget annexe « lotissements »

Le conseil municipal, avec 22 voix pour et 2 abstentions, décide de voter le budget primitif annexe « lotissement » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe :

Section de fonctionnement : 744 070,76 €

Section d'investissement : 594 478,33 €

2021.25 - Approbation du budget primitif 2021 : Budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal, avec 21 voix pour et 3 abstentions, décide de voter le budget primitif annexe « maison médicale » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe :

Section de fonctionnement : 56 600,00 €

Section d'investissement : 72 719,77 €

2021.26 - Contrat d'association de l'école privée : vote du forfait élève pour l'année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 520 € le forfait élève à retenir pour l'année civile 2021. Le montant estimatif de la subvention est estimé à $520 * 217 \text{ élèves} = 112\,840 \text{ €}$.

2021.27 - Fournitures scolaires aux enfants des établissements publics et privé de Soullans

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2021 la somme forfaitaire annuelle de 35,00 € par élève fréquentant les établissements d'enseignement maternel et élémentaire publics et privé de Soullans et de dire que la dotation est fixée sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année n, soit une dotation globale de 12 985,00 €.

2021.28 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 13 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale.

2021.29 - Subvention à l'amicale du personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 3 150 € à l'amicale du personnel communal.

2021.30 - Vote des subventions de fonctionnement aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions aux associations pour un montant total de 20 192 €.

2021.31 - Vote des subventions exceptionnelles aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter des subventions exceptionnelles aux associations pour un montant total de 2 999 €.

2021.32 - Accueil de loisirs de Soullans : approbation des tarifs des séjours d'été

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs des séjours d'été.

2021.33 - Subventions d'équipement - 2021 - Equipements dédiés à l'Action Sociale - Attribution d'une subvention au CCAS de SOULLANS – Section EHPAD pour l'équipement de l'EHPAD «Les Chataigniers» - P.J. : Projet de convention financière relative à la subvention d'équipement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au CCAS – Section EHPAD une subvention d'équipement de 100 000 €.

2021.34 - Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Vendée et du programme d'actions

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la Convention Territoriale Globale et ses annexes.

2021.35 – Rénovation de l'éclairage de la salle de sports n° 2 : validation du projet et demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la rénovation de l'éclairage de la salle de sports n° 2 et le plan de financement prévisionnel du projet.

2021.36 – Rénovation énergétique de l'église : validation du projet et demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la rénovation énergétique de l'église et le plan de financement prévisionnel du projet.

2021.37 - Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques : demande d'aide

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Centre National du Livre, l'attribution d'une aide à son taux maximum, soit un montant de 1 800 €.

2021.38 : Délégation de compétence au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire : De demander à tout organisme financeur, quel que soit le montant, l'attribution de subventions à son taux maximum (article L. 2122-22 26° du CGCT).

2021.39 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h50.

Fait à Soullans, le 8 avril 2021

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

